

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 30 septembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Louis LACUBE, Stephanie PRUDENTOS, Philippe LOOS, Daniel GOMES, Jacky COLL, Jean Luc MOLINIER, Michel SANTANACH, Daniel MARIN, Georges VICENS, François DELCASSO, Jean Pierre JULIEN, Jean Louis BRUNET, Michel BATLLO, Carole BRETON, Jean Louis SARDA, Michel SARRAN, Jean Luc CARRERE, Pascal TISSANDIER, Martine PIERA, Jean Pierre INGLES, Joëlle CORDELETTE, Pierre BATAILLE, Michel GARCIA, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Jean Louis DEMELIN, Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille), Frédéric BES (procuration à Joëlle Cordelette)

Présents n'ayant pas pris part à la délibération : Henri Palau, Mathieu Altadill, Esther Moquet, Nicolas Bely, Jean Rémi Sanchez

Date de convocation : 19 septembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Envoyé le 02-10-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 02-10-2019
NOTIFICATION FAST

Objet : Demande de subvention tiers lieux

Le Lundi 30 septembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que, la Communauté de communes Pyrénées Catalanes réfléchit à des solutions permettant à la foi de créer les conditions favorables pour maintenir et/ou développer des emplois à l'année et redynamiser certains centre-bourgs et/ou zones d'activités de son territoire.

Le Président rappelle qu'en parallèle du SCoT, dès Février 2018, une étude intitulée : « Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un réseau de tiers-lieux à l'échelle communautaire » a été lancée.

La Président précise que, les tiers-lieux, appelés aussi espaces de télétravail partagés et collaboratifs permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile et dans le même confort, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les tiers-lieux auront pour vocation d'accueillir non seulement les habitants permanents (salariés, entrepreneurs, indépendants) mais aussi les vacanciers qui en auront le besoin (leur donnant ainsi un argument de prolonger leur séjour touristique), ainsi que de nouveaux arrivants dont le métier est « télétravaillable ».

Livrée en Novembre 2018, le rapport d'étude a démontré l'intérêt pour le territoire d'aménager jusqu'à 11 bureaux sur la zone d'influence de Font-Romeu-Odeillo-Via (Cerdagne- Haut Conflent) ainsi que deux bureaux sur la zone d'influence de Formiguères (Capcir).

Dans cette optique, le Président propose pour 2019 l'aménagement de deux tiers-lieux de proximité à l'échelle de deux bassins de vies :

Un sur Formiguères (secteur Capcir) et un sur Mont-Louis (secteur Cerdagne-Haut Conflent) afin d'offrir un maillage cohérent du territoire puis dans l'optique dans d'analyser la fréquentation de ces équipement et de décider de l'aménagement d'un tiers-lieux plus conséquent à l'avenir.

Le Président propose de réaliser des demandes de subventions pour ces travaux.

Le Président propose le plan de financement suivant :

TIERS- LIEUX MONT-LOUIS			
COUT TOTAL D'OPERATION		RECETTES TOTALES D'OPERATION	
Nature des dépenses HT		Nature des recettes HT	
<u>I - Investissement</u> (Travaux d'aménagement, mobilier et frais annexes) €HT	21 885,00	<u>Aides publiques (80% max)</u>	17 508,00 € HT
		ETAT – DETR/DSIL 2019-2020 (40%)	8 754,00 €HT
		REGION (30 %)	6 565,00 €HT
		DEPARTEMENT (10%)	2 185,00 €HT
		<u>Autofinancement (20 %)</u>	4 377,00 €HT
TOTAL	21 885,00 €HT	TOTAL	21 885,00 €HT

FORMIGUERES			
COUT TOTAL D'OPERATION		RECETTES TOTALES D'OPERATION	
Nature des dépenses HT		Nature des recettes HT	
<u>Investissement</u> (Travaux d'aménagement, mobilier et frais annexes)	32 165,82€HT	<u>Aides publiques (80 % max)</u>	25 732,65 €HT
		ETAT – DETR/DSIL 2019-2020 (45 %)	14 474,62€HT
		REGION (25 %)	8 041,45€HT
		DEPARTEMENT (10%)	3 216,58€HT
		<u>Autofinancement (20 %)</u>	6 433,17€HT
TOTAL I (INVESTISSEMENT)	32 165, 82 €HT	TOTAL	32 165.82 €HT

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- DA VALIDER LES DEMANDE DE SUBVENTION COMME PRESENTES CI-DESSUS
- D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 30 septembre 2019



Jean Louis DEMELIN
Président